

# Octobre 1720, la peste investit Cucuron<sup>1</sup>

Jean-Baptiste Castel est né à Cucuron d'un père cordonnier le 16 septembre 1849. En 1928, il a alors 79 ans, il édite son livre *Histoire de Cucuron – Période de la peste de 1720 à 1730*. L'auteur y retrace la période très délicate que traversa la communauté de Cucuron au premier quart du 18<sup>ème</sup> siècle, période au cours de laquelle, la ville dut faire face à de nombreuses et graves difficultés.

L'année 1720 avait mal débuté.

La météo exécrable des mois précédents annonçait de maigres récoltes et faisait craindre la famine, contraignant l'administration communale à *prendre des mesures pour parer à la misère d'une bonne partie de la population*.

Dans le même temps, les consuls de la ville étaient tenus de mettre à exécution un arrêt du Roy du 19 octobre précédent relatif à la *vérification et au paiement des dettes de la communauté*, obligeant la commune à régulariser sa situation financière avec tous ses créanciers privilégiés ou non<sup>2</sup>

L'exercice n'était pas facile et la ville avait dû se résoudre à s'endetter en contractant de lourds emprunts auprès de créanciers aixois.

C'est dans ce contexte que le *mal contagieux* fit son apparition. L'histoire rapporte que c'est le navire marchand *Le Grand-Saint-Antoine*<sup>3</sup> qui, ramenant marchandises et passagers en provenance des Echelles du Levant, apporta la peste.

Mais il fallut un concours de circonstances et de nombreuses défaillances pour que l'épidémie se déclare effectivement à Marseille puis s'étende dans toutes les directions.



Le Grand Saint-Antoine (P. Mouton – 2001)

Le Commandant du navire, Capitaine Chataud, après avoir essuyé une tempête, fut contraint de relâcher à Tripoli en Syrie pour faire réparer son navire. Il y chargea encore quelques marchandises et surtout des passagers turcs à destination de Chypre et probablement porteurs de la maladie. En tout cas, c'est l'un de ces passagers turcs qui, le premier, décéda en cours de route. Cet événement ne suffit pas au Capitaine Chataud pour interrompre son périple et entrer en quarantaine ; au contraire il poursuivit sa route.

A la suite de trois nouveaux décès, alors que le navire longeait les côtes de Toscane, il décida enfin de relâcher à Livourne où il informa les services de santé des morts suspects

---

<sup>1</sup> Les textes de l'article s'inspirent largement du livre de Jean-Baptiste Castel, **Histoire de Cucuron. Période de la peste de 1720 à 1730**, Cucuron, Au siège du Vieux Cucuron, **1928**

<sup>2</sup> Un créancier privilégié bénéficie d'une garantie (nantissement, gage, hypothèque, privilège, etc.) qui lui assure une priorité de paiement sur les autres créanciers dits *simples* (créanciers chirographaires), de son débiteur.

<sup>3</sup> Le Grand Saint-Antoine est une flûte de commerce, navire à trois mâts carrés. Il a été échoué et incendié à la fin du mois de septembre 1720, après avoir été isolé à la pointe de l'île de Jarre. L'épave du Grand-Saint-Antoine a été découverte en 1978.

survenues à bord ; Les médecins et chirurgiens sollicités ne diagnostiquèrent pas la Peste. Le commandant reprit donc sa route nanti de certificats officiels.

Arrivé en rade de Marseille, alors que huit personnes avaient déjà péri, il informa les intendants de la Santé du port ... qui ne virent rien d'autres que des fièvres malignes ... et toujours pas de peste.

Il fut donc autorisé à décharger ses marchandises et à laisser descendre passagers et équipage.

Faisant suite au débarquement, des commerçants, pressés de prendre possession de leurs marchandises qu'ils devaient aller vendre à la foire de Beaucaire, firent pression sur les autorités ... ils emmenèrent le fléau avec eux.

Des matelots indécents qui avaient volé des ballots de marchandises et les avaient revendus à des commerçants peu scrupuleux, participèrent aussi à l'expansion de la maladie.



La Peste de 1720 - Gravure de Jacques Rigaud – vue de l'hôtel de ville de Marseille et d'une partie du port

Le 25 mai 1720, le mal se déclarait à Marseille et fin juillet il avait pris possession de la ville entière.

La peste arriva à Apt en août et à Aix en septembre 1720.

Dès que les communes furent informées de la contamination, elles prirent des mesures préventives en accord avec le règlement de 1629.

Malgré ces mesures très contraignantes, Cucuron fut touché dès le début du mois d'octobre 1720 et resta consigné jusqu'en avril 1722.

Durant cette période, entre 808 (évaluation de J-B Castel) et 942 (décompte *officiel*) personnes moururent à Cucuron, soit plus de 20% de la population.

La maladie qui avait démarré à Marseille, gagnait rapidement les quartiers et villes avoisinantes, puis s'étendait vers l'est en direction d'Aubagne et Toulon, vers l'ouest en direction d'Arles et le Languedoc, vers le nord en direction d'Aix, des Alpes-de-Haute-Provence, du Vaucluse, du Comtat Venaissin.

En Vaucluse, outre Cucuron, furent touchées les villes d'Apt (1<sup>er</sup> août 1720, 280 décès sur 6000 habitants), Roussillon (25 août, 13 décès sur 1100 habitants), Caseneuve (25 septembre, 18 décès sur 1100 habitants), Pertuis (6 octobre, 364 décès sur 4000 habitants), Villars (9 octobre, 15 à 20 décès sur 364 habitants), Saint-Martin-de-Castillon (12 octobre),

Rustrel (14 octobre, 13 décès sur 750 habitants), Saint-Saturnin (22 octobre, 206 décès sur 4000 habitants) et Vaugines (2 décembre, 34 décès sur 200 habitants).

Lorsque le calme revint, la communauté de Cucuron s'employa à normaliser la situation.

Comme il est courant lors de périodes troubles, il fut constaté de nombreux vols, pillages, spoliations. Des personnes peu scrupuleuses avaient cherché à tirer profit de la situation soit en augmentant de façon éhontée le prix des denrées ou de leur travail, d'autres avaient établi des faux pour se faire payer des prestations non dues, etc.

Les consuls entreprirent de nombreuses actions tant auprès des pouvoirs publics pour tenter de réduire le phénomène de vie chère, qu'auprès des cours de justice pour faire condamner les escrocs. Ce qu'ils réussirent partiellement.

Parallèlement, l'administration consulaire, mit tout en œuvre pour recouvrir les dons faits par la Royauté et le Pays pour couvrir les frais occasionnés par la maladie.

Parmi les recouvrements divers figure le cas d'Ansouis et Sannes. Ces deux communes, pour simplifier les écritures de la viguerie d'Apt, étaient une annexe de Cucuron pour ce qui concernait les droits de contrôle et des insinuations laïques. C'était donc Cucuron qui supportait les charges correspondantes pour le compte d'Ansouis et de Sannes. La commune d'Ansouis n'ayant rien donné à la communauté de Cucuron, elle se trouvait débitrice de sommes considérables. Compte tenu de la situation délicate dans laquelle se trouvait la ville de Cucuron, la communauté mit tout en œuvre pour recouvrer son dû.

Les effets de la peste se poursuivirent encore pendant plusieurs années, non pas médicalement parlant, mais en réparation des dommages subis par les habitants et au paiement des vacations (viguier, consuls, intendants des infirmeries), honoraires (médecins, chirurgiens), notes des droguistes, gages (employés subalternes, infirmiers, gardes, corbeaux), salaires, indemnités, remises, fournitures alimentaires, prêts de fusil, etc.

En conclusion, J-B Castel écrit « *Cucuron sort donc de l'épidémie de 1720-1721 diminué dans sa population, épuisé dans ses finances et considérablement appauvri dans sa production. Triple dam dont il ressentira longtemps les effets et dont le premier, en dépit de son heureuse situation géographique, de la fertilité et des charmes de son terroir, risque fort, à moins de transformations sociales imprévues, de rester définitivement irrémédiable.* »

Heureusement, le futur ne fut pas aussi sombre.



L'étang de Cucuron